

UNE MATRICE QUALITÉ POUR L'UTILISATION DU CECR : sur la base des principes qualité suivants

1. **Pertinence** : par rapport aux besoins, objectifs et motivations des utilisateurs et aux spécificités sociales, culturelles et éducatives du contexte; en adéquation et conformité avec les objectifs visés. Les caractéristiques du principe de pertinence sont les suivantes :
 - a. **Centrage sur l'utilisateur** (Analyse rigoureuse de ses besoins selon les critères du CECR; intégrant ses points forts et ses faiblesses)
 - b. **Ciblage en fonction du niveau de l'utilisateur** (établi à partir des connaissances acquises et comprenant un degré optimal d'innovation / de complexité / d'informations nouvelles : ciblage à la fois ambitieux mais réalisable avec un soutien pédagogique)
 - c. **Faisabilité** (réalisme: compatibilité des programmes avec le contexte: par ex. avec le temps, les moyens financiers et l'expertise à disposition)
 - d. **Individualisation** (Prise en compte des expériences d'apprentissage, des styles d'apprentissage; des inclinations et goûts des apprenants)
 - e. **Responsabilisation** (par rapport aux exigences et attentes sociétales et politiques)

2. **Validité** : toute(s) approche(s) de l'enseignement des langues en réelle conformité et cohérence avec le CECR qui prend en compte l'état de l'art en ce domaine et le contexte; avec application pratique mise en œuvre de façon cyclique sur la base de résultats réels. Les caractéristiques du principe de validité sont les suivantes :
 - a. **Authenticité** (les situations, les textes, les tâches reflètent la vie réelle)
 - b. **Interactivité** (Approche actionnelle du CECR; les tâches stimulent l'interaction entre les compétences et incitent à l'utilisation des stratégies d'apprentissage, et à l'esprit critique et la créativité)
 - c. **Standardisation** (Interprétation valides et fiables des niveaux du CECR alignés sur des exemples validés officiellement au niveau international; les programmes et les procédures d'évaluation sont mis en œuvre de façon appropriée)
 - d. **Cohérence** (entre l'approche pédagogique proposée et la mise en pratique adoptée; évaluation facilitée par le recours à des critères précis; fiabilité améliorée par l'utilisation de techniques de coopération et de modération)
 - e. **Validation continue** (procédures suivies de contrôle, de révision et d'amélioration des ressources etc., sur la base de preuves, pour assurer que ces procédures fonctionnent de façon adéquate et que les résultats sont fiables)

3. **Transparence** : Accès libre et aisé aux informations essentielles. Les caractéristiques du principe de transparence sont les suivantes :
 - a. **Clarté des objectifs** (les descripteurs permettent aux objectifs d'être clairement compris par les apprenants, les parents, les futurs employeurs et autres parties prenantes)
 - b. **Clarté des résultats** (les rapports, attestations, certificats etc. rendent les profils individuels et les niveaux obtenus facilement compréhensibles aux apprenants, aux parents, aux enseignants en formation, aux employeurs etc.)
 - c. **Exemplification des standards** (p. ex. vidéos de performances attendues de l'apprenant, étalonnées pour chaque niveau, décrivant ce que les apprenants sont capables de faire dans la langue cible)

4. **Cohérence** : Réflexion stratégique comprenant tous les éléments et logique interne. Les caractéristiques du principe de cohérence sont les suivantes :
 - a. **Alignement constructif** (utilisation des niveaux du CECR pour assurer une cohérence entre programmes, enseignement et évaluation)
 - b. **Cohérence interne** (rapport équilibré entre les différents éléments complémentaires : présentation / pratique, tâches authentiques / activités menant à la tâche; activités dirigées par l'enseignant / travail en groupe)
 - c. **Cohérence séquentielle** (structure logique dans l'établissement des objectifs finaux des étapes intermédiaires, p.ex. années / secteurs ou phases d'un projet; compatibilité d'approches entre les différentes étapes; révision)

- d. **Cohérence latérale** au sein des programmes de langues (coordination des objectifs, des démarches, des réseaux d'enseignants, de l'approche transversale)
5. **Inclusivité** : *Opportunités* offertes aux apprenants pour s'impliquer, développer une vision perspective, faire des choix.
- Les caractéristiques du principe d'inclusivité sont les suivantes :
- a. **Diversité** (développement de la diversité linguistique / culturelle ; incitation aux approches créatives et plurielles)
 - b. **Engagement** (encouragement à la participation, création d'opportunités d'engagement personnel)
 - c. **Implication** (possibilité de faire des choix, de contribuer aux décisions, de partager des responsabilités)
6. **Durabilité** : les résultats sont transférables, évolutifs et durables. Les caractéristiques du principe de durabilité sont les suivantes :
- a. **Persistance** (Engagement des décideurs concernés à assurer un soutien constant à la structure pédagogique, à ses ressources et à ses modalités de fonctionnement, pour garantir la continuité)
 - b. **Transférabilité** (Apprentissage durable et transférable susceptible d'être appliqué à des situations et défis nouveaux)
 - c. **Généralisabilité** (développement de compétences et stratégies transversales, capacité de résolution de problèmes, actions de sensibilisation à: la formation à l'autonomie / l'auto-régulation)